

espace
politique
d'innovation
épi

Mercredi 26 février 2020

18h30 - 20h30

Apéritif-Débat

**A l'heure de l'intercommunalité
Y-a-il encore un rôle pour les communes ?**

epibesancon@yahoo.fr
<http://epibesancon.fr/>

**Foyer des Oiseaux
48 rue des Cras - Besançon**

Comment débattre des municipales de façon libre et ouverte, à l'abri de la fièvre électorale ?

Nous vous proposons d'échanger autour d'un sujet qui dépasse la stricte temporalité des élections et fait régulièrement débat depuis vingt ans, les lois Chevènement et Voynet lançant le processus.

Ce sujet, c'est le **rôle des communes dans un cadre institutionnel profondément transformé par l'intercommunalité**, modifié à diverses reprises, au point de donner le tournis aux élus locaux et notamment aux maires des communes rurales dans leurs ComCom.

« L'Interco bouffe tout et on ne voit pas ce qu'on a encore à faire ». « C'est inéluctable et on ne peut plus revenir en arrière ». « De toute façon, tout devient si complexe qu'on n'est plus capable de faire tout seuls ». Autant de formules entendues ou prononcées. Parmi tant d'autres.

Quand on regarde les compétences des Communes d'une part, des Interco d'autre part, on est saisi par les transferts de compétences qui ont été réalisés pour parvenir à la situation actuelle (voir au dos, extrait de [« Plus Grand Besançon »](#) de février 2020 spécialement dédié au « Mode d'emploi »).

On y lit que « *Au-delà du cadre légal, une charte de gouvernance a été votée. Elle permet d'une part de répondre aux particularités de notre territoire, aux attentes des élus et des habitants. Et d'autre part, d'écarter les clivages politiques au bénéfice des débats d'idées et de construction de large consensus entre les élus de la ville de Besançon et des communes de la périphérie* ».

Pendant ce temps, la bataille politique fait rage dans les « villes-centre » - y compris et même surtout sur des compétences qui sont en fait celles de l'Intercommunalité - alors que dans les « Agglo » on décide « d'écarter les clivages politiques ». Dit autrement, plus les décisions territoriales seraient « structurantes », et moins ce serait « politique ». Plus elles concerneraient des sujets « ponctuels » et plus ce serait « politique ». Étrange, non ? Et quid de l'éloignement du citoyen avec les lieux de décisions ?

Les médias locaux s'intéressent au sujet sur [F3 Dimanche en Politique](#) ou sur [France Bleu/Est Républicain](#) (les vidéos sont disponibles en cliquant).

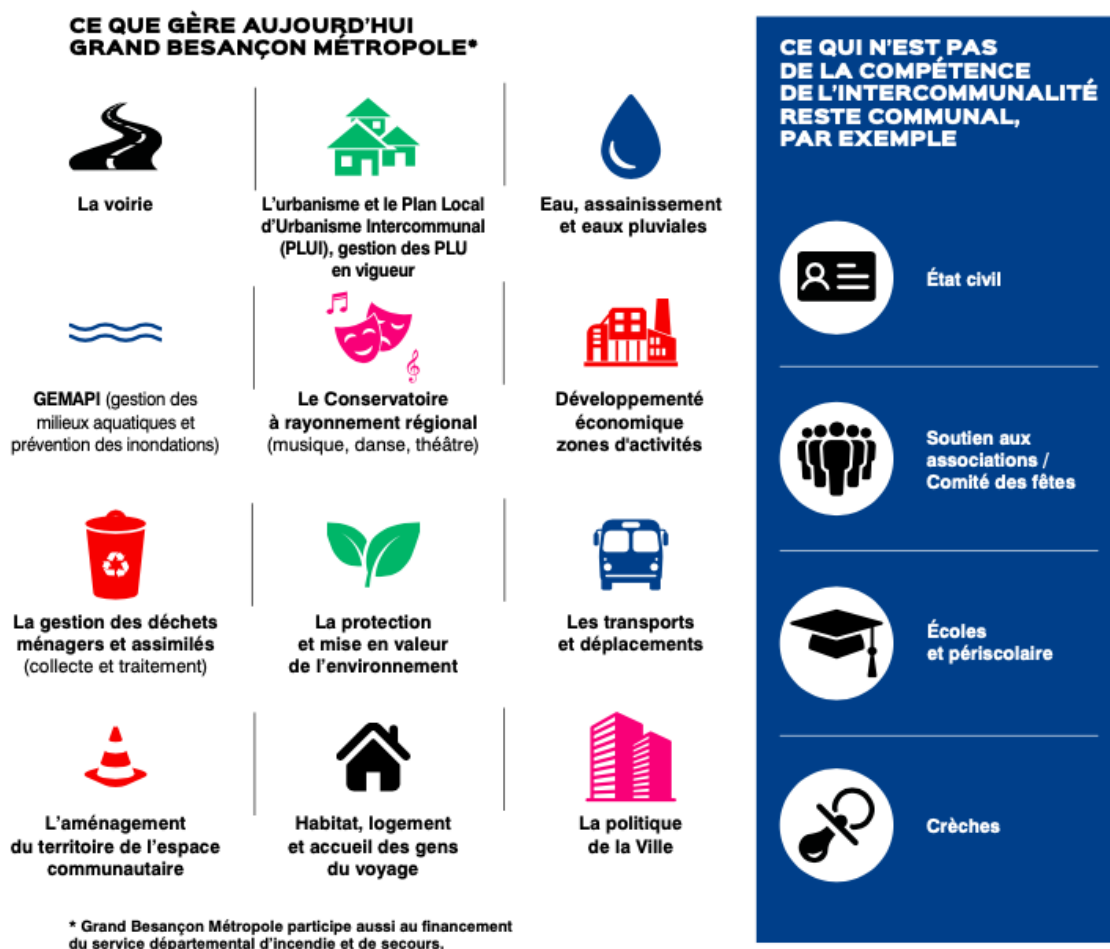
EPI a demandé à quelques élus de venir témoigner de leur expérience et échanger avec nous :

- **Gérard Galliot**, maire de Dannemarie sur Crête (CU Besançon)
- **Michel Loyat**, VP de Grand Besançon Métropole
- **Thierry Malesieux** Maire de Lantenne-Vertière, CC du Val Marnaysien et **Jean-Jacques Vittot**, Adjoint.

Ça vous intéresse ? Venez en discuter !

Invitez autour de vous des personnes concernées par le débat !

Les compétences de la Ville et de l'Agglo : l'exemple de Besançon



<https://www.grandbesancon.fr/publication/plus-le-magazine-de-janvier-fevrier-2020/>

Quelques points de repère

- 1959 : un premier District créé en France : le Pays de Montbéliard. Il succède à un syndicat intercommunal et précède, en 1999, la création de la première communauté d'agglomération en France, Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).
- 1982 : première loi Defferre relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. Remplace la tutelle pesant sur les collectivités territoriales par un contrôle *a posteriori* confié au juge administratif, transfère la fonction exécutive départementale et régionale aux présidents de conseil général et régional, et transforme les régions en collectivités territoriales de plein exercice.
- 1983, pour la première fois, une opposition pourra siéger au conseil municipal. Auparavant, la liste qui gagnait les élections remportait tous les sièges.
- 1993 : création du District de Besançon, sous l'impulsion de Paulette Guinchard, 26 ans après que Jean Minjoz ait lancé une première initiative restée sans suites. Transformé en Communauté d'Agglomération en 2001, puis en Communauté Urbaine en 2019. A chaque fois de nouvelles compétences transférées.